



Commune de Manhay

P1.PI 01
Projet immatériel n°01
Priorité 1
Ancien n°31

Elaborer un schéma de développement communal

Description du projet :

La Commune de Manhay va élaborer un schéma de développement communal (nouvelle appellation du schéma de structure communal, suite à l'évolution du COdT).

L'élaboration du schéma de développement communal sera l'occasion de réunir les acteurs de l'aménagement du territoire sur la commune (Administration communale, Fonctionnaire délégué, CCATM, Conseiller en aménagement du territoire) afin de mettre en place une politique d'aménagement et de structuration du territoire, organisée autour d'une vision d'avenir du développement de la Commune et des projets à mettre en œuvre.

Les différentes discussions mises en place lors de l'élaboration du PCDR ont montré l'importance du village de Manhay comme « territoire d'enjeu » pour la Commune. En effet, malgré sa situation centrale, le village de Manhay ne constitue pas, à l'heure actuelle, un pôle de convergence. Le potentiel constructible (3 ZACC non mises en œuvre) et la présence des administrations et de différents commerces de proximité constituent des atouts de première importance pour la création d'un réel pôle communal participant à la structuration du territoire.

Parallèlement à cette réflexion sur les « territoires d'enjeux », les autres objectifs importants pour la Commune de Manhay sont :

- La conservation du patrimoine architectural et le maintien du cadre rural dans les villages.
- La protection des zones non bâties (zone naturelle, forêt, agriculture,...).
- Le développement de zones économiques (commerce, tourisme, entreprises,...).
- La sensibilisation et la formation des citoyens à l'aménagement du territoire est également prioritaire.

A citer, 2 propositions ponctuelles d'actions émises par les citoyens seront aussi intégrées dans l'élaboration du schéma de développement communal :

- Taxer les bâtiments inoccupés (déjà en application).
- Classer les prairies en bord de l'Aisne (à Roche-à-Frêne) en zone inondable.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015.

Justification du projet :

Que ce soit en matière de densité, de forme d'habitat ou développement de l'offre en logement, la réflexion avec la CLDR mène actuellement à une volonté de :

- Développer une politique innovante à Manhay centre via la mise en œuvre des ZACC (au travers d'un RUE) ;
- Conserver la qualité architecturale dans les villages.

Parallèlement, différents enjeux sur la Commune pourront être rencontrés par l'élaboration du schéma de développement communal : Le développement de nombreuses constructions conséquence de l'augmentation de la population, le besoin d'une offre en logement différencié, le besoin de conserver une architecture et un cadre de vie rural et l'existence de ZACC dans les territoires d'enjeux.

En outre, le schéma de structure constitue une opportunité d'intégrer les considérations sociales, environnementales, économiques, de mobilité et de cadre de vie au sein d'un document définissant une ligne de conduite pour le territoire et justifiant les décisions futures par une vision d'ensemble.

Enfin, la commune de Manhay devra pouvoir s'appuyer sur l'existence d'une CCATM qui permettra de mettre en avant les particularités du territoire manhaydois lors de l'élaboration de ce plan.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

La réalisation d'un schéma d'urbanisation communal permettra d'inscrire le développement territorial et plus particulièrement l'évolution des zones d'activités économiques dans une vision à long terme.

En outre, ce schéma d'urbanisation organisera et facilitera le développement du commerce sur la Commune.

Impacts environnementaux :

Le volet environnemental fait partie intégrante d'une réflexion sur le schéma d'urbanisation. Il permettra d'évaluer et de protéger ce patrimoine particulier au sein de l'ensemble des enjeux communaux en matière d'aménagement du territoire.

Impacts sociaux :

Que ce soit en termes de création d'emploi locaux ou d'amélioration du bien-être de la population, le Schéma d'urbanisation propose une organisation du territoire visant l'amélioration du cadre de vie de chacun des Manhaydois.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Désignation d'un auteur de projet.
- Réalisation d'un inventaire de la situation existante.
- Mise en place d'un comité de suivi.
- Définition des options d'aménagement.
- Approbation du schéma d'urbanisation par le Conseil Communal.
- Enquête publique.
- Adoption définitive par le Conseil communal.
- Envoi au Gouvernement.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Amplifier la communication intra et extra muros
✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra la création d'emplois indirects liés au développement de l'urbanisation sur le territoire communal.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- honoraires de l'auteur de projet	65 000,00 €	78 650,0 €
TOTAL	65 000,00 €	78 650,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- La DGO4 pour les honoraires de l'auteur de projet :
 - 60 % de 78.650,00 € soit 47.190 € ;
- la Commune pour le solde :

Total subside DGO4 : 47.190 € TTC

Total part communale : 31.460 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une phase unique.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet sera réalisé de manière prioritaire vu la longueur de la procédure et l'impact de ses conclusions sur le développement des futurs projets sur la Commune.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

La Commune dispose d'un conseiller en aménagement du territoire.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- le Fonctionnaire délégué,
- la CCATM,
- le CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable).

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Elaborer un schéma de développement communal	Nombre de ZACC mises en œuvre.	Commune	Au moins une ZACC mise en œuvre 10 ans après l'approbation du schéma de développement communal
	Nombre de permis d'urbanisme délivrés sur le village de Manhay après l'approbation du schéma	Commune	Augmentation de 20 % de nombre de de permis d'urbanisme chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 02
Projet immatériel n°02
Priorité 1
Ancien n°12

Mise en place de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile

Description du projet :

L'objectif de l'action est de proposer des solutions en termes d'adaptation de logement (aménagement des douches, création de rampes d'accès,...) pour permettre aux aînés de rester dans leur domicile le plus longtemps possible.

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place une campagne d'information permettant aux aînés qui souhaitent rester dans leur logement, de connaître l'ensemble des aides et services qui sont à leur disposition.

Afin de toucher un maximum de personnes âgées, la campagne d'information proposera divers vecteurs de communications (site Internet communal, bulletin communal, manifestations existantes sur la Commune ou d'autres à mettre en place) et via le relais des intervenants sociaux (médecins, Croix-Rouge, CPAS, ...) avec idéalement la mise en place d'une personne ressource.

En terme de contenu, la campagne d'information visera, dans un premier temps, à cibler les personnes âgées qui pourraient profiter des aides et services. Une première communication présentera donc l'action mise en place ainsi que les principales questions que pourraient se poser les personnes âgées intéressées. Cette première communication invitera enfin ces personnes à participer à des manifestations spécifiques (conférence, rencontre, stand...) au cours desquelles, dans un deuxième temps, une information complète et personnalisée pourra être dispensée.

Pour les personnes plus isolées, une solution serait d'interroger les médecins, aide familiales ou infirmiers, pour savoir si certains de leurs patients ont besoin d'aide. L'étape suivante consisterait à envoyer un bénévole (la Croix-Rouge organise des formations « action sociale », le bénévole est formé à l'écoute active) chez la personne concernée. Enfin, selon la demande, le bénévole passera le relais à un « technicien ».

La Commune pourra s'appuyer sur la plate-forme wallonne "Bien vivre chez soi". Cette plate-forme s'inscrit dans le cadre des politiques en faveur des aînés et des personnes handicapées. Elle propose :

- un conseil et un suivi en matière d'aménagement du domicile et d'aides techniques ;
- un site Internet proposant une information sur les services et aides existantes afin de garder son autonomie à son domicile ;
- les programmes à mettre en place pour les plus de 65 ans en ce qui concerne les aides techniques et l'aménagement du domicile.

D'autre part, le Service provincial Social et Santé octroie une prime (50% du coût des aménagements avec un maximum de 1.500€) au demandeur de 65 ans et plus en perte d'autonomie qui effectue des aménagements dans son logement en vue de l'adapter à sa situation.

Enfin, un service d'échange pourra également contribuer au développement de l'action (projet de SEL développé dans le cadre du PCDR) avec notamment :

- Mise sur pied d'un système de livraison des courses ;
- Mise en place de services d'aide administrative ;
- Organisation d'activités pour garder une vie sociale ;
- Proposer un service de covoiturage le week-end ;
- Mise en place d'un service de taille de haies gratuit avec récupération des rémanents.
- Mise en place d'un réseau de bénévoles pour diffuser les informations utiles aux aînés

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT1 : « Services, loisirs, sport, culture » - du 27 mai 2015.

Justification du projet :

L'augmentation de la population, associée à un vieillissement, entraîne de nouveaux besoins en matière de services. C'est un atout (création d'emplois, offre en services...) mais aussi une difficulté (financement, organisation...).

Face à cette augmentation de la demande, l'offre de places d'accueil (même si elle augmente) ne suffira pas à rencontrer l'ensemble des besoins, il faut dès lors imaginer des alternatives et le maintien à domicile en est une qui répond, qui plus est, à un souhait des aînés.

Notons que cette action permettra, d'une part, de mieux connaître les besoins des personnes âgées, d'autre part, de créer un réseau de solidarité et enfin, de proposer des réponses spécifiques à des problèmes particuliers.

Enfin, le maintien à domicile des personnes âgées contribue de manière indirecte à l'économie locale et au renforcement des liens familiaux et des liens sociaux sur la Commune.

Ce qui existe déjà sur la commune :

- Samaritel, un service de télévigilance à domicile auquel la commune de Manhay est affiliée.
- Service d'aides familiales.
- Service de gardes palliatives pour personnes en fin de vie.
- Repas à domicile.
- Covoiturage.
- Tous ces services font l'objet d'une intervention financière du CPAS afin d'en améliorer l'accessibilité aux personnes précarisées ainsi qu'aux personnes âgées.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Cette action contribue au pilier économique du développement durable, par la mise en place de solutions pour le maintien des personnes âgées dans leur logement et donc leur participation à l'économie locale.

Impacts environnementaux :

Cette action entraîne une utilisation plus rationnelle des logements de la commune. En effet, le développement de logements adaptables permettra une meilleure utilisation du patrimoine bâti existant, limitant ainsi l'extension de l'urbanisation.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue pleinement au pilier social du développement durable par la mise en place d'une aide spécifique aux personnes âgées et par le développement de systèmes de solidarité sur la commune.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Mise en place de la campagne d'information.
- Mise en place de manifestations pour rencontrer les personnes spécifiques.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓ Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓ Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
✓ Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓ Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable
✓ Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité
✓ Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages ainsi que du petit patrimoine
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet permettra le soutien à l'emploi dans le secteur de l'aide à la personne.

Estimation globale du coût :

Tableau récapitulatif		
Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC
A- Réalisation d'outils de communication sur une durée de 5 ans	10.000,00 €	12.100,0 €
TOTAL	10 000,00 €	12 100,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 12.100,00 € TTC

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- La plate-forme wallonne "Bien vivre chez soi".
- Le CPAS.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile	Nombre de personnes présentes aux manifestations.	Commune	Au moins 10 personnes présentes à chaque manifestation
	Nombre de personnes ayant fait une demande d'aide pour l'adaptation de leur logement	Commune	Au moins 3 personnes chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 03

Projet immatériel n°03

Priorité 1

Ancien n°25

Mise en place d'actions pour diminuer la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature

Description du projet :

Le projet regroupe différentes actions que l'on peut regrouper en 2 volets : communication et actions. Il conviendra de mener ces 2 volets en parallèle afin de répondre de manière cohérente à la problématique des déchets.

1. Communication

- Sensibiliser et communiquer plus régulièrement les gestes et les bonnes pratiques et les enjeux en matière de gestion des déchets. L'information sera déclinée en fonction de différents public cibles (enfants, adolescents, familles, conducteurs, PME, touristes...). Enfin, cette information privilégiera une variété des supports de diffusion (bulletin communal, site internet, toute-boîtes...).

2. Actions

- Encourager le compostage : Il s'agira de proposer une information sur la mise en place de compost. Par la suite, l'action pourra être développée en proposant d'instaurer une journée du compost et de faire des achats groupés de composteurs.
- Utilisation de gobelets recyclables et cautionnés lors des événements: il est possible d'emprunter le stock de la Province, mais le fait de devoir aller les chercher à Bertrix est un frein. Il faut envisager un achat groupé de gobelets par la commune, qui les revendrait à un prix préférentiel aux comités des différentes salles. Chaque salle aurait ainsi son stock de base (évitant ainsi le problème de la gestion du lavage), et pourrait, lors de l'organisation d'événements de plus grande ampleur, en louer à un autre comité. La gestion par les organisateurs du lavage des gobelets le jour de l'événement, ainsi que la plus grande difficulté pour celui qui offre des verres (qui doit payer la caution) nécessitent un changement d'habitude.
- Achat collectif par la commune de poubelles de tri sélectif, afin d'en placer 4 devant chaque salle. Leur gestion (vidage,...) serait assurée par les gestionnaires et locataires des salles.
- Sanctionner davantage pour éviter les déchets sauvages.
- Obliger les organisateurs de courses cyclistes ou autres à assurer un ramassage de leurs déchets après leurs manifestations (ne pas attendre la journée des bénévoles pour que ce soit fait).
- Inviter les propriétaires de gîtes à mieux communiquer auprès de leurs locataires sur l'importance du tri
- Soutenir l'action « Communes et rivières propres ».
- Distribuer en suffisance des filets pour bâcher les remorques.
- Réintégrer le cheval de trait dans les travaux communaux (par ex pour le ramassage des déchets).

- Lutter contre le brûlage des déchets.
- Pénaliser la trop grande production de déchets via pesage ou autre.

2 idées plus transversales ont également été émises :

- Développer une politique globale de gestion de la propreté.
- S'associer avec d'autres communes ou associations pour des projets communs en matière de gestion des déchets.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT3 : « Nature, eau, énergie, développement durable, déchets» - du 25 juin 2015.

Justification du projet :

En 2011, avec une production totale de déchets de 475 kg/EH/an, la situation est en augmentation de 2 % par rapport à 2010. Même si cette production se situe bien en dessous de la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (616 kg/EH/an, déchets inertes compris), **la situation est qualifiée de perfectible** à Manhay.

La situation est donc positive pour ce qui concerne:

- la quantité globale de déchets recyclables et valorisables qui progressent,
- la quantité de papier et carton qui augmente de 10 %.

Par contre, l'évolution a été négative concernant:

- la qualité de la fraction résiduelle et de la matière organique qui contiennent de trop nombreux contaminants,
- les quantités d'emballages PMC qui restent faibles.

Par ailleurs, le diagnostic partagé signale : des déchets dans la nature et le long des routes, des dépôts illégaux, des dépôts d'herbe de tonte près des ruisseaux, des brûlages des déchets. De manière générale, les habitants regrettent l'incivisme de certains, le manque de sanctions et d'éducation et le manque de respect par rapport à l'opération "commune propre".

Ce qui existe déjà sur la commune :

La politique participative de collecte des immondices à Manhay peut se résumer de la manière suivante:

- 1 x par semaine, le ramassage des sacs biodégradables pour les déchets à composter et des sacs gris translucides pour les autres déchets ménagers, organisé par la société AIVE.
- 6 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte.
- 2 x par an, la collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables.
- 2 x par an, la collecte des bâches agricoles.
- Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, au parc à conteneurs. Un système de fidélisation est mis en place pour les personnes utilisant le parc à conteneurs.
- Réseau de sept bulles à verre disséminées sur le territoire communal.

Des actions de prévention en faveur du tri dans les écoles et dans les camps sont organisées en collaboration avec l'AIVE.

Une collecte des anciens pesticides et de leurs emballages a été réalisée en mars 2012 pour les utilisateurs non professionnels au niveau des parcs à conteneurs.

La commune est interpellée deux ou trois fois par an pour des dépôts sauvages. Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit, dans son article 20, des sanctions administratives allant de 1 à 250 €.

Pour la Commune de Manhay, 300 bénévoles ont participé à l'opération « Commune et rivière propres » en 2012 et ont ramassé quelques 1.017,5 kg de déchets sauvages.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet contribue indirectement au pilier économique en améliorant de façon qualitative l'attraction des villages, notamment auprès des touristes.

Impacts environnementaux :

Le projet permet d'améliorer le contexte paysager des villages de la commune.

Impacts sociaux :

Le projet contribue à sensibiliser la population aux problématiques de gestion des déchets.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Mise en place d'actions de communications annuelles.
- Réalisation d'achats groupés.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet ne vise pas la création directe d'emplois.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'outils de communication sur une durée de 5 ans	5.000,00 €	6.050,00 €
B- Réalisation d'achats groupés sur une durée de 5 ans	50.000,00 €	60.500,00 €
TOTAL	55 000,00 €	66 550,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 66.550,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg
- IDELUX (AIVE)

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Province de Luxembourg
- IDELUX
- Police

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place d'actions pour diminuer la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature	Nombre d'interpellations pour des dépôts sauvages	Commune	Aucune interpellation 3 ans après la mise en place de l'action
	Production totale de déchets	IDELUX	Réduction, chaque année, du poids par équivalent habitant



Commune de Manhay

P1.PI 04

Projet immatériel n°04

Priorité 1

Ancien n°47b

Restructuration, promotion et organisation du réseau de chemins et sentiers (étude)

Description du projet :

Il s'agira de réaliser une étude avec un bureau d'études spécialisé et le concours des acteurs touristiques et de la population, afin de proposer, pour les itinéraires particulièrement intéressants au niveau touristique, une réelle offre touristique réactualisée.

Pour ce faire, le projet se développera en 2 phases successives :

- ⇒ Analyse de la situation existante : établissement d'un cadastre de tous les sentiers (existants et à réouvrir), préciser leur état, relever les points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires.
- ⇒ Définir quelques itinéraires particulièrement intéressants au niveau
 - Récolte d'information sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...
 - Définition d'itinéraires adaptés aux différents publics cibles (cyclistes, promeneurs, vététistes amateurs et plus sportifs, cavaliers, P.M.R)
 - Définition des balisages et équipements nécessaires (ex : panneaux d'informations, bancs, espaces pique nique.)
 - Mise en place d'un système de suivi et d'entretien du réseau
 - Concevoir une stratégie de promotion et de mise en valeur des itinéraires

Cette fiche projet immatériel sera suivie de la mise en œuvre de la fiche projet matériel du lot 2 P2 PM 08 « Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers ».

Origine de la demande :

La Commune, CLDR, consultations villageoises, GT 4 : « Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers » - du 07 septembre 2015 et GT « voies lentes » – 07 décembre 2015.

Justification du projet :

Le réseau de chemins et sentiers vise à répondre aux besoins en matière de mobilité douce (liaison inter et intra-villages) et de balades pour les locaux et les touristes.

Le projet vise à revaloriser les itinéraires existants sur la Commune de Manhay.

18 circuits balisés sont reconnus par le CGT (Commissariat général au tourisme) sur la Commune de Manhay.

Ces 18 circuits constituent une offre touristique pertinente pour la Commune car elle s'appuie sur un atout important qu'est la grande qualité de l'environnement naturel tout en renforçant l'attractivité du tourisme qui constitue un potentiel économique pour le développement de Manhay.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet permettra d'augmenter l'offre de voies à mobilité douce et donc d'attirer le tourisme en recherche de nouvelles promenades pédestres, équestres et cyclables, permettant ainsi d'améliorer l'activité économique locale en lien avec l'horeca et l'hébergement.

Ce projet pourra créer des emplois affectés à l'entretien des voiries.

Impacts environnementaux :

Le projet permettra de créer et de restaurer d'anciennes voies de liaisons inter et intra-villageoises permettant de mettre à jour un réseau de mobilité douce offrant d'agréables promenades pour les locaux et les touristes qui pourront se passer de leur voiture pour combiner détente, sport et découverte. Ainsi le projet contribuera à la promotion de la mobilité douce, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une certaine protection ou valorisation de la biodiversité locale.

Impacts sociaux :

Le projet proposera un nouveau réseau de balades qui permettra de découvrir la Commune sous un nouvel angle, celui de la nature, la détente, le calme, le sport, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité de vie autant physique que psychologique de ses habitants et visiteurs.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Récolter les informations sur les éléments remarquables pouvant ponctuer les parcours (historiques, paysager, horeca, points de vue,...).
- Concevoir une stratégie de promotion et de mise en valeur des itinéraires.
- Localiser les lieux d'accueil et de repos à mettre en valeur.
- Localiser les points d'achoppement limitant l'accessibilité et la sécurité des itinéraires.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓ Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓ Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire
✓ Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓ Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
✓ Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓ Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches
✓ Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune
✓ Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
✓ Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants et assurer le bon état des voiries

Création d'emploi(s) envisagée :

Sans objet

Estimation globale du coût :

Tableau récapitulatif

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'une stratégie d'amélioration de l'offre touristique en promenade	10.000,00 €	12.100,00 €
TOTAL	10 000,00 €	12 100,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 12.100,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg.
- CGT.
-

Programme de réalisation

Sans objet

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Sans objet

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Le SI a organisé plusieurs groupes de travail, dont le groupe « promenades ». Les bénévoles ont parcouru les circuits de promenades de la commune afin d'améliorer ce qui était à leur portée (remplacement signalisation, petits travaux d'entretien, ...) et de signaler les interventions plus lourdes à la commune.

Le SI réfléchit en outre à la possibilité d'améliorer le confort des promenades ; revêtement, proximité d'un point d'intérêt touristique, ... et de dévier quelque peu certains itinéraires.

Et enfin, le SI a également le projet d'éditer une petite brochure à distribuer aux promeneurs potentiels, ceux-ci pourraient signaler tout problème, défektivité, présence de déchets, ... ce qui permettrait une intervention rapide.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune, SI

Partenaires divers :

- Le GAL
- Le CGT
- La maison du tourisme
- Le SI
- Les gîtes

Financement :

- CGT, Commune

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers (étude)	Nombre d'itinéraires faisant l'objet d'une amélioration	Commune	Au moins 75 % des itinéraires
	Nombre de projets de panneau d'information supplémentaire par itinéraire	Commune	Au moins deux panneaux d'information ajoutés ou actualisés



Commune de Manhay

P1.PI 05

Projet immatériel n°05

Priorité 1

Ancien n°49

Soutien, sensibilisation et commercialisation des produits locaux

Description du projet :

Le soutien à la valorisation et à la commercialisation de produits locaux nécessitera, d'une part, de renforcer la communication sur l'importance des produits locaux, d'autre part, améliorer la visibilité des producteurs locaux et, enfin, soutenir les activités existantes.

1. Amplifier le recours aux produits locaux

- Introduire l'utilisation de produits locaux dans les cahiers de charge des collectivités (CPAS, écoles, ...)
- Former les gardiennes à l'utilisation des produits locaux ;
- Installer une vitrine des produits de terroir idéalement combinée à un « point relais » ;
- Créer, sur le territoire communal, un point de vente et/ou de transformation des produits locaux, où les producteurs locaux pourraient commercialiser leurs produits en se faisant aider par des personnes formées à la vente et à la communication.
- Faire circuler un camion « épicerie ambulante » qui commercialise des produits locaux.

2. Améliorer la visibilité des producteurs locaux

- Concernant les producteurs, il s'agit essentiellement de les soutenir dans la promotion de leurs produits via divers créneaux :
 - Information sur les producteurs locaux via le Site Internet Communal ;
 - Brochure/ toute-boîte reprenant tous les produits locaux ;
 - Brochure d'accueil aux nouveaux habitants ;
 - Mise en place d'une « Semaine des produits locaux » ;
- Organiser un marché fermier sur la Commune ;

3. Soutenir les activités existantes.

- Inciter les habitants de la commune à s'affilier à Li Terroir et créer un site d'achats groupés (AMAP, GAC) : soit via un groupement de commandes permettant de diviser les frais de livraison, soit via un point de dépôt mis en place à Manhay sachant qu'une chambre froide y sera nécessaire ;
- Sensibiliser les commerces de la Commune à la mise en avant de produits locaux ;
- Participer aux marchés régionaux existants afin de profiter des chaland déjà mobilisés.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT5 : « Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat » - du 22 septembre 2015.

Justification du projet :

Cette action vise à soutenir les producteurs manhaydois ainsi que les commerçants par la mise en place d'une économie locale et pérenne. Cette action permet également de développer des circuits courts rapprochant les producteurs et les consommateurs.

Ce qui existe déjà sur la commune :

Il existe des producteurs proposant des produits en vente directe sur le territoire de la Commune. On peut citer quelques exemples comme : la ferme Saint Martin de Malempré avec la vente de glaces et une petite restauration à base de produits de la ferme , les maraîchages à la ferme du Mafa de Manhay et de Manon Bernier et Xavier Courtois à Vaux-Chavanne, La boucherie de la ferme bio du Freyneux, l'épicerie du terroir « Chez Marie » ou la SCRL SOCODIDA, proposant des produits laitiers, de la charcuterie artisanale et de la crèmerie.

Notons que divers outils de promotion des produits locaux se développent actuellement comme les sites internet TerroirLux.be ou lecllocal.be.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet s'inscrit pleinement dans le pilier économique de la commune en proposant une solution de développement tant aux consommateurs, qu'aux producteurs. Il encourage, en outre, le développement d'une économie locale et non délocalisable.

Impacts environnementaux :

Le projet permet de réduire les consommations énergétiques liées à la diminution des déplacements des consommateurs ainsi que des produits mis en vente.

Impacts sociaux :

Le projet contribue à rapprocher les producteurs et les consommateurs de la Commune de Manhay.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Renforcer la communication sur l'importance des produits locaux
- Améliorer la visibilité des producteurs locaux
- Soutenir les activités existantes.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois
✓	Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
✓	Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet contribue de manière indirecte au maintien de l'emploi local lié à la production et la commercialisation des produits locaux.

Estimation globale du coût :

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Renforcer la communication sur une durée de 5 ans	25.000,00 €	30.250,00 €
B- Améliorer la visibilité des producteurs locaux sur une durée de 5 ans	5.000,00 €	6.050,00 €
C- Soutenir les activités existantes	Gestion quotidienne	Gestion quotidienne
TOTAL	30 000,00 €	36 300,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 36 300,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Province de Luxembourg.
- Appels à projet ponctuels.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Province de Luxembourg
- IDELUX
- SI

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Soutien, sensibilisation et commercialisation des produits locaux	Nombre de supports de communication diffusés par l'administration	Commune	Au moins deux supports diffusé chaque année
	Nombre d'évènements mis en place soutenant le développement de produits locaux	Commune	Au moins deux évènements chaque année



Commune de Manhay

P1.PI 06

Projet immatériel n°06

Priorité 1

Ancien n°49

Mise en place d'actions de préservation, valorisation et sensibilisation aux ressources naturelles de la commune : analyse, actions et sensibilisation

Description du projet :

Ce projet vise à mettre encore plus en avant le patrimoine naturel de la Commune de Manhay. Sur base volontaire, il s'agira de fédérer l'ensemble des forces vives de la commune en matière d'environnement pour développer cette thématique. L'Administration communale, Natagora, Vert Pomme mais également le comité culturel et les habitants impliqués sont autant d'acteurs susceptibles de contribuer au projet. La mise en place d'un PCDN a fait l'objet d'une réflexion mais a été abandonnée car il nécessiterait une structure consultative supplémentaire, une personne à charge au sein de l'Administration communale et des études coûteuses alors que la Commune a d'autres priorités.

Le projet a fait l'objet de nombreuses pistes d'actions qui sont organisées selon trois objectifs repris ci-dessous :

1. Analyse et inventorier le contexte existant

- Inventorier les richesses naturelles : établir un inventaire et une cartographie détaillée des biotopes et des espèces de la flore et de la faune, car les habitants et les touristes les connaissent trop peu, or c'est la première étape en vue de leur protection. L'inventaire pourrait être réalisé par des habitants bénévoles et compétents.
- Faire un inventaire des paysages et points de vue remarquables, en vue d'actions de préservation ou de restauration.

2. Mettre en place des actions ponctuelles

- Aménager des points d'eau (mare, étangs...)
- Planter des haies
- Reconstituer des vergers
- Préserver et valoriser les arbres et haies remarquables
- Créer des bandes fleuries ou boisées

3. Sensibilisation et communiquer

- Encourager les habitants à connaître les ressources par des promenades guidées, des exposés, des brochures ...
- Concevoir une balade des paysages
- Informer les habitants, propriétaires sur les aides disponibles à la RW pour planter des haies
- Faire connaître l'agroforesterie et inciter sa mise en place à l'échelle de la commune
- Organiser des animations-conseils pour l'aménagement d'un réseau de jardins naturels
- Organiser une rencontre annuelle des acteurs de l'environnement
- Faire de Vert Pomme un site modèle

- Organiser une soirée nature : le brame du cerf
- Le Comité culturel envisageant de rédiger une brochure reprenant les richesses naturelles et le patrimoine architectural de la commune, il est un partenaire idéal dans le projet. La brochure pourrait être rédigée en s'inspirant de l'ouvrage « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie-Durbuy, Erezée, Manhay » (Mardaga).

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT3 : « Nature, eau , énergie, développement durable, déchets» - du 25 juin 2015.

Justification du projet :

La commune bénéficie de ressources naturelles impressionnantes, unanimement reconnues par la population.

D'une manière générale, tout le monde est d'accord pour dire que Manhay bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel, c'est une commune verte aux ressources naturelles préservées (paysages, forêts, rivières, espaces naturels, biodiversité, espèces animales).

La diversité des milieux naturels est la conséquence d'une situation géographique unique ; à cheval sur deux régions agro-géographiques, deux bassins hydrographiques et accusant un relief important (entre 180 m et 640 m).

Le territoire de Manhay se compose de milieux naturels exceptionnels, tels des tourbières, des fanges paratourbeuses, des prés humides, des prés de fauche. La mise en œuvre du réseau Natura 2000 (7 sites, soit 22,54 % du territoire communal) constitue une opportunité de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. La commune comprend 18 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), 1 site naturel classé et 92 arbres et haies remarquables répertoriés.

Ce projet contribuera à mettre en valeur le potentiel environnemental de la Commune, potentiel qui constitue une plus-value tant pour le développement de la biodiversité que pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et même le soutien au développement touristique.

Ce qui existe déjà sur la commune :

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement permettent la restauration et la valorisation de la richesse naturelle de la commune.

Projet Life

Manhay est concernée par deux projets LIFE: le Life "Plateau des Tailles" est terminé depuis fin 2010 tandis que le Life "Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise" a débuté en janvier 2012 pour une durée de six ans.

Vert Pomme

L'asbl Vert Pomme propose un verger d'anciennes variétés, un potager social et une oseraie expérimentale sur une superficie de 2 hectares ainsi que diverses animations pour différents publics.

Le plan Maya

La Commune de Manhay a choisi d'adhérer au plan Maya en 2011.

Par ce plan, la commune s'engage à :

- réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal;
- sensibiliser les enfants et les adultes;

- chaque année, la commune organise une campagne de sensibilisation;
- la commune publie un article au minimum une fois par semestre soit via un toute- boîte soit via le bulletin communal;
- la commune organise une fois tous les trois ans une « semaine des abeilles ».
- organiser une rencontre annuelle;
- établir un rapport tous les ans.
- La deuxième année, la commune s'engage à enrichir le fleurissement, inventorier les sites communaux et mettre en œuvre une convention « bords de routes-fauchage tardif ».
- La troisième année, la commune s'engage à adopter un plan de réduction des pesticides et à établir un plan de gestion différenciée des espaces verts.

En 2012, des arbres mellifères ont été implantés au Parc Chlorophylle à Dochamps. Depuis 2002, la commune organise l'opération "Un enfant, un arbre". Un autre projet concernait la plantation d'une haie champêtre à La Fosse et un alignement d'arbres mellifères sur le tracé d'Odeigne.

Conventions:

Manhay dispose de conventions avec la Région wallonne: "Bords de Routes" depuis 2001 et "Combles et Clochers "depuis 2008.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet contribue indirectement au pilier économique par l'amélioration du cadre environnemental favorisant, notamment, le tourisme vert sur la commune.

Impacts environnementaux :

Le projet contribue pleinement au pilier environnemental de la commune par son action de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine écologique de la Commune.

Impacts sociaux :

Ce projet contribue indirectement au pilier social par l'amélioration du cadre de vie qu'entraîne le développement du patrimoine environnemental.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Analyse et inventorier le contexte existant
- Mettre en place des actions ponctuelles
- Sensibilisation et communiquer

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
✓	Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
✓	Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen
✓	Adapter l'enseignement (scolaire et extra-scolaire) à l'évolution du monde du travail
✓	Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire

✓	Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
✓	Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier et encourager et développer le savoir faire lié au bois
✓	Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, paysage,...) de la commune

Création d'emploi(s) envisagée :

Le projet contribue à soutenir l'emploi dans le secteur de la protection de l'environnement.

Estimation globale du coût :

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Réalisation d'une cartographie	3.000,00 €	3.630 €
B- Mettre en place des actions ponctuelles sur une durée de 5 ans	20.000,00 €	24.200,00 €
C- Sensibilisation et communiquer	5.000	6.050
TOTAL	28 000,00 €	33.880,00 €

Origines du financement :

Financé par :

- la Commune:

Total part communale : 33.880,00 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Appels à projet ponctuels.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé par des actions annuelles sur une durée de 5 ans.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

- Commune.

Partenaires divers :

- Vert Pomme

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Sources	Cibles
Mise en place d'actions de préservation, valorisation et sensibilisation aux ressources naturelles de la commune	Nombre d'actions réalisées en matière de développement de la nature	Commune	Au moins 2 actions réalisées chaque année
	Nombre d'outils de communication diffusés chaque année	Commune	Au moins 3 outils diffusés chaque année